

Co-porté par :



Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin du Curé

Phase stratégie et plan d'action COPIL n°1 :

Compte-rendu du 17 décembre 2025 :

Mise au vote de 6 résolutions (une par fiche-action) :

Le COPIL valide des actions anticipées dites « sans regret » au sein de 6 fiches action en cours de construction :

- *Fiche Action 1 : Garantir le lien entre les travaux du PTGE et la construction de l'AUP ;*
- *Fiche Action 5 : Accompagner techniquement les exploitations pour optimiser l'irrigation et faire face au changement climatique ;*
- *Fiche Action 10 : Leviers agronomiques et agroécologie : Renforcer le déploiement des programmes existants ;*
- *Fiche Action 13 : Amélioration de la connaissance et indicateurs ;*
- *Fiche Action 11 : Travailler sur la gestion des écoulements, sur l'aménagement territorial et sur l'accompagnement financier et technique ;*
- *Fiche Action 15 : Réduire les prélèvements pour l'eau potable et minimiser leurs impacts environnementaux*

17 décembre 2025, 09h00-12h30, CIA 17-79, La Rochelle

Animé par :



Avec le concours financier de :



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Financé par



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Plus d'informations : <https://www.syrima.fr/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-leau-du-bassin-du-cure/>

Participants au COPIL :

Conformément à la feuille de présence, 28 structures étaient présentes dont une ayant donné mandat, 11 excusés dont 2 qui ont donné procuration à des structures présentes :

Présents :

- AELB : Mélaine Aucante (Votant),
- ARS : Hervé Terrien (Votant),
- ASA Aunis : Pascal Ribreau (Votant),
- CEP 17 : Denis Thibaudeau (Votant),
- Chambre interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres : Luc Servant (Votant), Julie Monroux,
- Clé du SAGE SNMP : François Josse, Yoann Touret, (a donné mandat à la Communauté d'Agglomération La Rochelle)
- Communauté d'Agglomération La Rochelle : Guillaume Krabal (Votant, et mandat pour la du SAGE SNMP), Serge Ceaux, Karine Le,
- Conseil départemental : Elodie Libaud (Votante),
- Coopérative Agricole Océalia : Thomas Perrier (Votant),
- Coopérative agricole Terre Atlantique : Bruno Gautronneau (Votant),
- Coordination pour la défense du Marais Poitevin : Gilles Daverdon (Votant),
- DDTM 17 : Lafon Jérôme (Votant et mandat pour la DRAAF), François Wallon,
- Eau 17 : Hortense Bret (Votante),
- DREAL Nouvelle-Aquitaine : Pascal Dubois (Votant)
- Etablissement Public du Marais Poitevin : François Geay (Votant), Antoine Putavy, Akémi Lamarche-Vadel,
- FD Cuma : Elodie Brunet (Votante)
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : Marie Rouet (Votante),
- Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime : Olivier Praud (Votant)
- GDA Aunis : Philippe Massonnet (Votant),
- LPO Poitou-Charente : Régis Ouvrard (Votant),
- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis : Aurélie Lassus-Debat (Votante),
- PNR Marais Poitevin : Alain Texier (Votant),
- Port Atlantique La Rochelle : Bernard Plisson (Votant),
- SYRES 17 : Françaises De Roffignac (Votante), Fabien Poussin,
- SYRIMA : Micheline Bernard (Votante et mandat pour la Communauté de Communes Aunis Sud), Fabrice Enon, Sylvain Rouille,
- Terre de Liens : Martine Villenave (Votante),
- UFC que choisir : Jean-Pierre Renoux (Votant),
- UNIMA : Marc Messenger (Votant)

Excusés et absents :

- CCI 17,
- Communauté de communes Aunis Atlantique
- Communauté de Communes Aunis Sud (a donné son mandat au SYRIMA)
- Comité régional de la conchyliculture,
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Coopérative de Courçon
- GAB17,
- CORAB,
- DRAAF Nouvelle Aquitaine (a donné son mandat à la DDTM 17),
- EDT17,
- OFB Nouvelle Aquitaine,

Animateurs :

- Lisode : Elsa Leteurtre,
- Romain Poirier (animateur PTGE Curé)

Agenda

Inscription dans la suite du processus :

Depuis le dernier COPIL du 17/12/24, le PTGE est passé à la phase stratégie et plan d'action qui doit durer 2 ans. Ce COPIL fait le bilan des actions menés à mi-parcours et répond à la demande de l'Etat de valider des actions anticipées. Les éléments non finalisés lors de la phase diagnostic (Diagnostic technique et détermination du Volume de départ) restent à réaliser avec la finalisation complète du PTGE. Voir la note complète transmise en amont du COPIL.

Objectifs :

Mise au vote d'actions anticipées au sein de 6 fiches action en cours de construction (voir le détail dans la présentation jointe).

Conformément à la modalité de prise de décision voté lors du dernier COPIL, utilisation d'une échelle de consensus se terminant par un vote Oui/Non/abstention.

Programme de l'atelier :

Horaire	Action
9h00	Accueil des participants
9h30	Ouverture du COPIL, annonce des propositions de résolution mises au vote et rappel des modalités de vote du PTGE
9h35	Rappel du processus et des étapes parcourues pour aboutir à la présentation des propositions de résolution
9h45	Description des résolutions mise au vote : Ce qui est mis au vote et les conséquences de ce vote sont explicitement énoncés. Discussion sur la forme.
10h45	Discussion sur le fond des propositions de résolution (échelles de positionnement)
11h45	Débat et mise au vote des résolutions
12h15	Conclusion
12h30	Clôture

Format du compte-rendu :

Les conclusions ci-dessous synthétisent l'ensemble des discussions du COPIL. L'ensemble des présentations faites peuvent être téléchargées dans l'Espace de travail réservé au lien suivant : <https://www.syrima.fr/ptge-espace-de-travail-reserve/>

Mot de passe : SyrimaEspacePro

Généralités relatives aux votes :

La séance a rassemblé 30 structures votantes ; dont 3 mandats :

- La DRAAF Nouvelle Aquitaine a donné mandat à la DDTM 17
- La Communauté de Communes Aunis Sud a donné mandat au SYRIMA
- La CLE du SAGE SNMP a donné mandat à la - Communauté d'Agglomération La Rochelle

Le Port Atlantique La Rochelle a voté « Abstention » sur l'ensemble des résolutions, respectant la modalité de vote stipulant qu'une assiduité aux ateliers est demandée pour participer au vote.

Le PNR Marais Poitevin n'a pas souhaité prendre part aux votes, l'élu étant absent. Les documents seront présentés en réunion en janvier. Les actions proposées allant dans le sens de la charte du PNR, cela n'est pas bloquant.

La DDTM 17, et par son mandat La DRAAF Nouvelle Aquitaine, n'ont pas souhaité prendre part aux votes : en tant que service instructeur ils ne souhaitent pas être juge et partie.

Une remarque générale a été formulée par CEP 17 sur le sens de voter certaines actions dont le financement n'était pas assuré.

Conclusions des 6 résolutions soumises au vote :

- Le COPIL du 17/12/2025 valide les actions anticipées qui ont été proposées sur la fiche Action 1 : Garantir le lien entre les travaux du PTGE et la construction de l'AUP.

Sur les 30 structures représentées (mandats compris) : 25 ont voté « Pour », 2 ont voté « Abstention » (LPO Poitou-Charente et Le Port Atlantique La Rochelle), 0 ont voté « Contre », 3 n'ont pas participé (PNR Marais Poitevin, DDTM 17 et DRAAF Nouvelle Aquitaine)

Remarques/Questions en séance :

- Quel sera le mode de choix entre les 2 structures proposées (la Communauté d'Agglomération de la Rochelle et le SYRIMA) pour représenter le PTGE Curé dans le Groupe de Travail thématique pour la construction de l'AUP3 ? Les 2 structures ont indiqué qu'elles se coordonneraient en amont des réunions.

NB : L'Action 1. 2., avoir un plan de retour à l'équilibre défini, qui n'a pas été mise au vote car ne faisant pas partie des actions anticipées, a soulevé elle aussi des remarques quand la possibilité d'un report de l'atteinte du VP a été évoquée sous condition d'un programme d'actions indiquant le chemin de retour à l'équilibre. L'intérêt d'un report n'est pas consensuel et sera à discuter dans les suites des débats qui devront aboutir à un chemin de retour à l'équilibre.

- Le COPIL du 17/12/2025 valide les actions anticipées qui ont été proposées sur la fiche Action 5 : Accompagner techniquement les exploitations pour optimiser l'irrigation et faire face au changement climatique

Sur les 30 structures représentées (mandats compris) : 25 ont voté « Pour », 2 ont voté « Abstention » (LPO Poitou-Charente et Le Port Atlantique La Rochelle), 0 ont voté « Contre », 3 n'ont pas participé (PNR Marais Poitevin, DDTM 17 et DRAAF Nouvelle Aquitaine)

Remarques/Questions en séance :

- La Chambre interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres a tenu à préciser que beaucoup d'actions se font déjà sur le terrain même s'il y a toujours des pistes d'amélioration. Elle a été rejointe dans ses propos par l'ASA Aunis précisant qu'il est aujourd'hui mis au vote des actions anticipées sans garanties que le PTGE aboutisse à un accord plus ambitieux. C'est toutefois bien ce qui est recherché et l'engagement prendra tout son sens dans le cadre du Projet de Territoire complet, avec des volumes stabilisés (comme un ensemble cohérent).
- Une remarque a été faite par l'UNIMA sur la possibilité d'optimiser le coût des sondes et des bulletins (car il a semblé élevé)
- L'AELB a rappelé qu'elle accompagne quand les actions traitent de sobriété.
- Terre de liens et la Coordination pour la défense du Marais Poitevin ont demandé si la mise en place d'une plateforme d'échange de volume pouvait être généralisée à d'autres cas de figure dont la transmission d'exploitation.
- La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Terre de liens, la Coordination pour la défense du Marais Poitevin et la LPO Poitou-Charente ont regretté que l'action de mise en place de compteurs avec télétransmission soit limitée pour 2026, et dans le vote d'aujourd'hui comme action anticipée, à une étude : diagnostic des installations existantes et faisabilité. La mise en place devrait selon eux être effective dès 2026.

➤ Le COPIL du 17/12/2025 valide les actions anticipées qui ont été proposées sur la fiche Action 10 : Leviers agronomiques et agroécologie : Renforcer le déploiement des programmes existants

Sur les 30 structures représentées (mandats compris) : 25 ont voté « Pour », 2 ont voté « Abstention » (UFC que choisir et Le Port Atlantique La Rochelle), 0 ont voté « Contre », 3 n'ont pas participé (PNR Marais Poitevin, DDTM 17 et DRAAF Nouvelle Aquitaine)

Remarques/Questions en séance :

- Le Conseil départemental 17 s'est interrogé sur les moyens humains et financiers disponibles pour la mise en place des PGAE, comme pour le programme Re'Sources.
- La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Terre de liens et la LPO Poitou-Charente ont demandé que l'ambition de développer le bio soit affichée et non pas s'en tenir à le maintenir. Le lien avec la PAT a été rappelé.
- Terre de liens a rappelé que l'ambition d'un accompagnement à la mise en place de cultures à bas niveau d'intrants et sans intrants

NB : Le Conseil départemental 17 a par ailleurs souligné l'importance d'avancer avec les filières sur la fiche action 3 (non mise au vote aujourd'hui) : Organiser la valorisation locale des productions. Il a été rejoint par plusieurs autres acteurs sur ce point, rappelant que beaucoup de fiches action étaient liées entre elles. UFC que choisir a explicité son abstention en ce sens : dans l'attente d'un ensemble plus ambitieux dans le cadre du PTGE final.

➤ Le COPIL du 17/12/2025 valide les actions anticipées qui ont été proposées sur la fiche Action 13 : Amélioration de la connaissance et indicateurs

Sur les 30 structures représentées (mandats compris) : 26 ont voté « Pour », 1 a voté « Abstention » (Le Port Atlantique La Rochelle), 0 ont voté « Contre », 3 n'ont pas participé (PNR Marais Poitevin, DDTM 17 et DRAAF Nouvelle Aquitaine)

Remarques/Questions en séance :

- Le Conseil départemental 17 a indiqué que pour toutes les actions sur lesquelles il était attendu comme cofinanceur : 2026 risque d'être une année blanche, donc sans possibilité de financement. Il rappelle donc que les actions seront effectives à condition de financements validés. Une priorisation sera peut-être nécessaire.

➤ Le COPIL du 17/12/2025 valide les actions anticipées qui ont été proposées sur la fiche Action 11 : Travailler sur la gestion des écoulements, sur l'aménagement territorial et sur l'accompagnement financier et technique

Sur les 30 structures représentées (mandats compris) : 26 ont voté « Pour », 1 a voté « Abstention » (Le Port Atlantique La Rochelle), 0 ont voté « Contre », 3 n'ont pas participé (PNR Marais Poitevin, DDTM 17 et DRAAF Nouvelle Aquitaine)

Remarques/Questions en séance :

- CEP 17 s'est interrogé sur la façon dont les ouvrages existants allaient être étudié dans l'optique d'une amélioration de la continuité écologique. L'ASA d'Aunis l'a rejoint en insistant sur la nécessité d'associer le monde agricole localement, en complément des maires.

- [Le COPIL du 17/12/2025 valide les actions anticipées qui ont été proposées sur la fiche Action 15 : Réduire les prélèvements pour l'eau potable et minimiser leurs impacts environnementaux](#)

Sur les 30 structures représentées (mandats compris) : 26 ont voté « Pour », 1 a voté « Abstention » (Le Port Atlantique La Rochelle), 0 ont voté « Contre », 3 n'ont pas participé (PNR Marais Poitevin, DDTM 17 et DRAAF Nouvelle Aquitaine)

Remarques/Questions en séance :

- La DDTM 17 a précisé que pour l'action de proposer une stratégie de communication des restrictions d'usages, la mesure de communication relevait des services de l'Etat et qu'il fallait plutôt parler d'une contribution des partenaires.
- Le Conseil départemental 17 a rappelé l'importance de faire le lien avec l'EPTB Charente sur le sujet du fleuve Charente en complément des liens avec le SMCA et Eau 17. Il a souligné qu'il existe des animations avec la Nouvelle Aquitaine et AEAG auprès des acteurs économiques : il faudra voir à ne pas être redondant et ne pas concevoir quelque chose qui existerait déjà. Le CD 17 organise un groupe de travail technique sur ces sujets à mettre en valeur.
- UFC que choisir a demandé si le comité de pilotage du projet SobriEau pouvait être ouvert à d'autres membres que ceux du PTGE. Réponse : oui.
- CEP 17 a souligné l'importance d'avoir une communication plus ciblée en direction des utilisateurs les moins économes en eau (structures, touristes...), plutôt que seulement en direction des usagers particuliers qui eux semblent baisser leur consommation.

Conclusions

Les élus du co-portage ont pris la parole pour saluer le travail fait et remercier l'ensemble des participants et animateurs. L'objectif reste de valider un PTGE complet fin 2026 : l'année à venir s'annonce donc décisive. La question des moyens financiers reste au cœur des débats.

L'Etat a également remercié le groupe d'avoir répondu à sa demande d'avancer vers des actions anticipées, il rappelle que de nombreuses actions restent à débattre et encourage le groupe à poursuivre sur cette lancée.